



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2010**

L'an deux mille dix, le 29 avril, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Olivier POUZET, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Arlette BRISON, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT.

**POUVOIRS** : Madame Marie France ROBIN donne pouvoir à Madame Annick PLUMEREAU

Madame Véronique PELOQUIN donne pouvoir à Monsieur Jean Marie THEBAULT

Monsieur Aymeric DUVAL a été élu secrétaire de séance

### **Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2010**

Le compte-rendu, ne faisant objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n° 01/29042010 : Convention pour prestations de service**

La Mairie a recours aux services de l'ingénieur de la Communauté de Communes. Ses prestations sont facturées à la Commune selon le volume horaire.

Afin de rémunérer ces services, le Maire demande la signature d'une convention avec la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de contracter avec la Communauté de communes pour le service d'assistance technique aux Communes et autorise le Maire à signer la convention.

### **Délibération n° 02/29042010 : Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics**

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire présente le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics de la Commune de Dissay. Ce plan établit un diagnostic de l'accessibilité pour les personnes handicapées, de manière autonome, des bâtiments communaux, de la voirie et autres espaces publics.

Ce Plan présente aussi les prescriptions et dégage des priorités sur les travaux à apporter. Les travaux futurs devront s'adapter à ce plan et à ses objectifs.

Il demande au Conseil d'approuver ce diagnostic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de la Commune de Dissay.

**Délibération n° 03/29042010 : Restructuration et extension de l'école élémentaire**  
**Avenant au marché de maîtrise d'œuvre suite à la validation de l'APD**

M. le Maire fait état de l'avancement du dossier.

M. le Maire rappelle la validation de l'Avant Projet Définitif lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2009. L'APD présenté portait le coût des travaux de la tranche ferme (Restaurant scolaire et garderie) à 1 546 000 € HT et ceux de la tranche conditionnelle (Bâtiment administratif) à 794 000 € HT soit un coût total des travaux de 2 340 000,00 € HT pour un coût total d'opération à 3 236 885 € HT.

Suite à cette validation de l'APD, il convient de passer un avenant au marché de l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de rendre définitif le forfait de rémunération.

Le forfait de rémunération proposé se décompose en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La mission relative à la tranche ferme comprend l'ensemble de la mission pour la réalisation des travaux du restaurant scolaire et la mission de base jusqu'à l'analyse des offres entreprises pour les travaux du bâtiment administratif.

La mission relative à la tranche conditionnelle comprend la suite de la mission de base à compter de la notification des marchés entreprises pour les travaux du bâtiment administratif.

**Le forfait de rémunération définitif proposé est le suivant :**

- Tranche ferme :	<b>256 018,05 € HT</b>
- Tranche conditionnelle :	<b>44 697,35 € HT</b>
<b>Soit un montant total de</b>	<b>300 715,40 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant le forfait définitif de rémunération à 300 715,40 € HT.
- ✓ Donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer tous les documents relatifs à cette opération

### **Délibération n° 04/29042010 : Contrats d'entretien des bâtiments**

Val Vert Services intervient pour effectuer du ménage dans différents bâtiments communaux à savoir

Entretien 4 fois par semaine à l'Ecole primaire, (2 685 € HT mensuel)

Entretien bimestriel à la salle de hand, (225 € bimestriel)

Entretien Hebdomadaire des toilettes publiques (63 € HT mensuel)

Il convient de renouveler les contrats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats d'entretien avec Val Vert Services.

### **Délibération n° 05/29042010 : Mise à disposition du centre de Puygremier.**

Le Maire présente une demande d'occupation du Centre de Puygremier pour une activité de sculpture.

L'activité de sculpture aura lieu les 8 et 9 mai 2010. Elle se déroulera uniquement à l'extérieur du bâtiment avec utilisation du préau et accès aux sanitaires.

La demande est accompagnée d'une attestation d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise une mise à disposition gratuite du centre de Puygremier pour cette activité pour les 8 et 9 mai 2010.

### **Demande de subvention caravane culturelle du Pays**

La Mairie a reçu une demande de subvention venant de la caravane culturelle du Pays d'un montant de 250 €.

La caravane culturelle est une initiative portée par le Pays Haut Poitou et Clain pour lequel la Commune apporte un financement au titre de sa participation au budget général, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Val Vert du Clain, en conséquence, le Conseil Municipal ne voit pas pourquoi apporter une contribution supplémentaire dans un programme déjà établi, qui prévoit le passage de la Caravane culturelle sur la Commune le 17 juin. En revanche, la Commune est d'accord pour un soutien logistique.

### **Délibération n° 06/29042010 : Avenant à la convention d'objectifs et de financement « accueil de loisirs sans hébergement »**

Vu le Décret n° 2009-679 du 11 juin 2009.

A la suite d'une évolution de la réglementation de l'accueil des mineurs, il est prévu que l'hébergement d'une durée d'une à quatre nuits organisé par les ALSH et des accueils de jeunes constitue une activité de ces accueils dès lors qu'il s'inscrit dans un projet éducatif.

Ainsi, les séjours courts peuvent désormais aller jusqu'à quatre nuits au lieu de trois et peuvent bénéficier de la prestation de service ordinaire dès lors qu'elle est prévue au projet éducatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « accueil de loisirs sans hébergement » n° 200500189.

### **Délibération n° 07/29042010 : Renouvellement contrat enfance jeunesse**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF expirait au 31 décembre 2009. Il faudrait le renouveler sur une période de quatre ans (2010/2013) pour le volet jeunesse.

La commune, au sein de ce contrat, proposait quatre actions :

- accueil périscolaire (APS)
- ALSH 3-12 ans organisé par les Francas
- ALSH Ados
- Coordination

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de souscrire au contrat enfance jeunesse, pour les actions ALSH 3-12 ans, ALSH Ados et coordination, en prévoyant un même niveau d'activité que la capacité théorique réelle de 2009. Pour l'action Accueil périscolaire (APS), le Conseil Municipal prévoit un développement de cette action.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat enfance jeunesse pour 2010-2013.

### **Délibération n° 08/29042010 : Achat de terrains**

Vu l'avis des domaines.

Vu l'accord écrit de l'actuel propriétaire.

La Mairie pourrait acquérir trois terrains situés à la Bélardière et cadastrés AW 120 pour une surface de 0,05 ares, AW 123 pour une surface de 42,49 ares et AW 124 pour une surface de 0,25 ares soit une surface totale de 43 ares et 39 centiares pour un montant de 21 800 €.

Cet achat est prévu au budget de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles AW 120, AW 123 et AW 124 et autorise le Maire à signer l'acte chez le notaire.

### **Questions diverses**

### **Demandes d'application du tarif fuites**

Le Maire présente deux demandes de dégrèvement sur la facture d'eau de décembre, une demande est rejetée car la fuite était visible, l'autre est accordée car la fuite avait lieu en pleine terre. La consommation retenue est alors fixée à 81 m<sup>3</sup>.

### **Demande de remise de majoration**

Le Maire présente une demande de remise de majoration sur taxe d'urbanisme payée avec retard.

Le montant total de la taxe due était de 884 € répartie entre 563 € à verser le 20/05/2009 et 321 € à verser le 20/11/2010.

La première échéance fut réglée au 30/06/2009.

L'échéance ayant été réglée en retard, une majoration de 5 %, avec intérêts, fut notifiée par la trésorerie au propriétaire, le 03/08/2009, portant un reste à payer de 32 €.

Cette majoration n'a pas été réglée depuis. et la somme restant due, accompagnée des frais, est de 33 € au 02/11/2009.

Le Conseil Municipal est compétent pour décider de la remise de cette majoration de retard.  
Le Conseil Municipal refuse d'accorder cette remise de majoration.

### **Délibération n° 09/29042010 : Location simple 83 rue de l'Eglise**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de

- louer le logement situé au 83 rue de l'Eglise et appartenant à la Mairie.

Le Loyer de base est fixé à 350 euros par mois. Le locataire devra assurer ses différentes charges dont la livraison de fioul pour le chauffage.

Le montant du loyer est révisé chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du logement selon les règles et l'index de révision des loyers en vigueur.

- autorise le Maire à signer le bail.

### **Délibération n° 10/29042010 : Subvention exceptionnelle pour les sinistrés de Xynthia**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au CCAS de la Commune d'Ayré pour subvenir aux besoins des sinistrés de la tempête Xynthia.

### **Décisions Modificatives Budgets**

Suite à une modification la nomenclature comptable, plusieurs comptes ont été subdivisés. Les Budgets votés sont alors erronés, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

Budget eau DM n°1

Fonctionnement dépenses	Montant	Fonctionnement recettes	Montant
		Compte 7088	- 6 000,00
		Compte 708	+ 6 000,00
		<b>Total</b>	<b>0</b>

Budget camping DM n°1

Fonctionnement dépenses	Montant	Fonctionnement recettes	Montant
		Compte 7474	- 8 495,94
		Compte 74741	+ 8 495,94
		<b>Total</b>	<b>0</b>

Budget bâtiments location DM n°1

Investissement dépenses	Montant	Investissement recettes	Montant
Compte 16874	- 8 100,00	Compte 16874	- 70,02
Compte 168741	+ 8 100,00	Compte 168741	+70,02
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>
Fonctionnement dépenses	Montant	Fonctionnement recettes	Montant
		Compte 74741	+ 9 100,00
		Compte 7478	- 9 100,00
		<b>Total</b>	<b>0</b>

Budget assainissement DM n°1

Investissement dépenses	Montant	Investissement recettes	Montant
Compte 2031-1007	- 110 000,00	Compte 13111-1007	- 55 000,00
Compte 203-1007	+ 110 000,00	Compte 1313-1007	- 11 000,00
		Compte 131	+ 66 000,00
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>
Fonctionnement dépenses	Montant	Fonctionnement recettes	Montant
Compte 6238	- 500,00		
Compte 623	+ 500,00		
<b>Total</b>	<b>0</b>		

Budget Commune DM n°2

Investissement dépenses	Montant	Investissement recettes	Montant
Compte 20415	- 250 000,00	Compte 1325-110	- 2 400,00
Compte 204151	+ 250 000,00	Compte 13251	+ 2 400,00
Compte 211	- 22 000,00		
Compte 2111	+ 22 000,00		
Compte 27634 Chapitre 041	- 60 571,23	Compte 27638 Chapitre 041	-60 571,23
Compte 276341 Chapitre 041	+ 60 571,23	Compte 27638 Chapitre 041	+60 571,23
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>
Fonctionnement dépenses	Montant	Fonctionnement recettes	Montant
Compte 65735	- 30 000,00		
Compte 657351	+ 30 000,00		
Compte 657365	- 9 100,00		
Compte 657363	+ 8495,94		
Compte 651364	- 8 495,94		
Compte 657363	+ 9 100,00		
Compte 65737	- 7 874,00		
Compte 657364	+ 7 874,00		
<b>Total</b>	<b>0</b>		

**Informations diverses****LOUIS REMBLIER**

Les Prochaines réunions de quartier auront lieu les 30 avril et 07 mai.  
Le prochain Conseil Municipal est fixé au 20 mai à 20h30.

**GERARD ANDRE**

Rapport du Conseil Communautaire du 15 avril dernier : augmentation des taux de 1,1 %, la plupart des investissements retenus est consacré à la construction d'un quai de transfert à la déchetterie des Millas.

Une réunion de mise en place du SCOT a eu lieu le 26 avril, les différents présidents de commissions ont été nommés (6 commissions). La validation du SCOT est prévue à fin 2013.

**FRANCOISE DEBIN**

La maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente est confiée à l'Atelier du Moulin de Lussac Les Châteaux. Une première réunion a eu lieu pour présenter les études et documents de travail.

Les travaux sur le Chemin de la Croix de Mareuil auront lieu durant les semaines 19 et 20.

Rond-point Parc de la Bélardière : modification des réseaux dans un premier temps.  
Travaux d'Assainissement : La Jonchère et Bellevue réception future des travaux, pour Aillé, de nouveaux travaux vont avoir lieu suite à des défauts constatés après le passage caméra.

PLU : La consultation pour le choix du cabinet est en cours. La date limite de remise des offres est fixée au 17/05.

### **MICHEL FRANCOIS**

CCJ : Les dossiers de demande de subvention ont été envoyés à différents partenaires.

Présentation de l'autocollant STOP TRAITEMENTS qui s'accompagne d'une démarche volontaire des habitants pour diminuer le recours aux herbicides.

Présentation de projets de marque-pages pour la médiathèque  
Un dépliant tourisme et le Plan de la Commune sont à finaliser par la Commission Communication.

### **ANNICK PLUMEREAU**

Les inscriptions scolaires ont débuté.  
Un document pour l'accueil ados est en cours d'élaboration.

### **FRANCOIS ARANDA**

Il informe le conseil de la signature de deux promesses de vente concernant les terrains sur le parc de la Bélardière, une parcelle de 1 900 m<sup>2</sup> destinée au pôle commercial et une autre de 1 325 m<sup>2</sup> pour le pôle artisanal.

### **PIERRE BREMOND**

Présentation du programme des animations de l'été.  
Différentes expositions auront lieu à la médiathèque à partir de juin.

La totalité des questions de l'ordre du jour ayant été abordée, le Conseil Municipal se termine à 23h.



